



**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

**Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire**

-----

Affaire suivie par : Alexis VENNIER  
TÉL. 02 36 17 46 37 - Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : [dass.sevnc.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dass.sevnc.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

**Orléans, le 1<sup>er</sup> MAI 2018**

**Le Président de Mission régionale de  
l'Autorité environnementale**

**à**

**Monsieur le Préfet de l'Indre  
Place de la Victoire et des Alliés  
CS 80583  
36019 CHATEAUROUX**

**Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article  
R.104-25 du code de l'urbanisme**

**Dossier : Permis de construire une centrale photovoltaïque à Châtillon-sur-Indre**

**Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 26 avril 2018**

**Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 26 avril 2018**

En application de l'article R.104-25 du code de l'urbanisme et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site Internet de la DREAL Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

**Le Président de la mission régionale d'autorité  
environnementale Centre-Val de Loire**

**• Étienne LEFEBVRE**

**Copie : M. la DREAL  
DDT 36**